

Plaidoyer pour le respect des lois en vigueur

1. L'APRODH qui avait demandé une audience à son Excellence le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a été reçu par cette autorité le vendredi, 24 Janvier 2014.

A l'agenda se trouvait la question de deux militaires révoqués injustement des forcées de défense et de sécurité qui étaient venus exposer leur doléances à l'APRODH.

Le Ministre a écouté attentivement la délégation de l'APRODH et à l'issue de l'audience, il a garanti que la question allait être traitée en faveur des plaignants.

2. De retour de l'audience, la délégation s'est rendue chez le Procureur Général près la Cour d'Appel pour mener le plaidoyer pour la libération des personnes dont il a été question dans notre article « détentions arbitraires à la prison de Mpimba » du 15 janvier 2014. Parmi elles, quatre restaient détenus alors qu'ils avaient été acquittés, il y avait 3 semaines.

Le Procureur Général a donné parole qu'ils allaient être libérés ce même jour. Les mandats d'élargissement ont été acheminés à Mpimba ce lundi, 27 janvier 2014. Nous félicitons le Procureur Général pour avoir tenu sa parole.
